

# Synthèse d'études



Fonds social européen

Contrat de plan Etat-Région 2000 - 2006



PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES



## L'effort de **formation** **professionnelle** des **entreprises** de **Midi-Pyrénées** en **2003**

Novembre 2006





## **EDITO**

La Loi du 16 juillet 1971 a institué une participation obligatoire des employeurs d'au moins dix salariés au financement de la formation professionnelle continue.

Depuis 1972, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) est chargé, par le comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations fiscales des entreprises (n° 2483).

L'essentiel de ses résultats est commenté chaque année dans un document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats dans l'annexe « formation professionnelle ».

S'agissant de la région Midi-Pyrénées, la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle publie chaque année, depuis 1994, les résultats de l'effort de formation des employeurs.

En 2003, le taux de participation financière des entreprises a progressé pour s'établir à 2,67 % alors que l'obligation légale est fixée à 1,5 %.

La même année, ce sont près de 3 millions d'heures de formation qui ont été dispensées à 94 000 salariés de ces entreprises, soit une durée moyenne de 32 heures.

La présente synthèse révèle cependant les disparités inhérentes aux tailles des entreprises ainsi qu'aux secteurs d'activité économique.

La mobilisation conjointe de tous les acteurs pour former et qualifier les actifs en Midi-Pyrénées doit ainsi être poursuivie pour anticiper et accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques en cours.

**Hubert BOUCHET**

Directeur régional du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle



# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>I. Caractéristiques générales de l'échantillon analysé.....</b>	<b>9</b>
I-2 Représentativité sectorielle .....	9
<b>II. Les données générales financières.....</b>	<b>9</b>
II-1 L'effort de formation diffère suivant la taille de l'entreprise.....	10
II-2 L'effort de formation diffère selon les départements .....	11
<b>III. La structure des dépenses .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. Les données générales physiques : l'accès des salariés à la formation... 14</b>	
<b>V. Analyse de l'effort de formation par secteur d'activité .....</b>	<b>15</b>
V.1 Nomenclature NAF 17 .....	15
V.2 Nomenclature NAF 60 .....	16
<b>En conclusion .....</b>	<b>19</b>

*Etude réalisée à partir de données transmises par la Drtefp Midi-Pyrénées – Service de contrôle.*



## **Introduction**

### **Quelques points de repère**

- 4 586 déclarations analysées en Midi-Pyrénées au titre de l'année 2003  
*(347 déclarations de plus par rapport à 2002)*
- 280 572 salariés dans les entreprises concernées (+ 4 % par rapport à 2002)
- 179 millions d'euros de dépenses nettes déductibles (+ 7 % par rapport à 2002)
- 2,67 % de la masse salariale consacrée à la formation (2,62 % en 2002)
- Une dépense moyenne de 637 € par salarié (+ 18 € par rapport à 2002)
- 94 159 stagiaires (+ 14 % par rapport à 2002)
- 2 965 186 heures de formation dispensées (+ 12 % par rapport à 2002)
- Taux d'accès à la formation 33,6 % (30,6 % en 2002)

La loi du 16 juillet 1971 a créé pour les employeurs d'au moins 10 salariés, l'obligation de participer chaque année au développement de la formation professionnelle continue au bénéfice de leur personnel. Le taux de cette participation est fixé chaque année par le projet de loi de finances. Il est passé de 1,2 % en 1991 à 1,4 % en 1992 puis en 1993 à 1,5 % de la masse salariale brute versée par l'entreprise pendant l'année de référence (2 % pour les entreprises de travail temporaire).

Ce taux recouvre pour l'essentiel trois types de dépenses obligatoires :

- l'obligation de financement du congé individuel de formation,
- l'obligation de financement des formations en alternance,
- l'obligation de financement de la formation des salariés de l'entreprise évoquée sous l'appellation "plan de formation".

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie a imposé une contribution minimale obligatoire de 1,6 % (2 % pour les entreprises de travail temporaire).

Le Plan d'urgence pour l'emploi d'août 2005 a maintenu le taux de contribution des entreprises de 20 salariés et plus à 1,6 % dont :

- un versement de 0,2 % à un Organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPACIF) (0,3 % pour les entreprises de travail temporaire),
- un versement de 0,5 % à un Organisme paritaire collecteur agréé au titre du contrat ou des périodes de professionnalisation et du Droit individuel à la formation (DIF),
- le solde pour le "plan de formation".

Par ailleurs, le Plan d'urgence pour l'emploi a baissé le taux de contribution des entreprises de 10 à 19 salariés à 1,05 % dont :

- 0,15 % : versement obligatoire à un OPCA agréé au titre de la professionnalisation et du DIF,
- le solde pour le "plan de formation", soit 0,9 %.

Enfin, ce Plan a instauré un régime transitoire permettant aux entreprises dépassant les seuils de 10 ou 20 salariés de bénéficier d'une hausse progressive de leur contribution durant 2 à 5 ans avant d'être soumises au taux plein de contribution.

La présente étude vise à appréhender l'effort de formation de 4 586 entreprises de plus de 10 salariés de la région Midi-Pyrénées à travers l'exploitation des déclarations "2483" de l'année 2003.

Ces résultats définitifs ont été rendus possible grâce à l'exploitation statistique réalisée en décembre 2005 par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et le Service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DRTEFP.

Il convient de préciser que les déclarations "2483" relatives à l'année 2003 ne sont déposées aux recettes perceptions des impôts qu'en mai 2004, adressées au service de contrôle entre juin et août 2004, l'exploitation statistique n'en est définitive qu'en décembre 2005.

Par ailleurs, eu égard à leur caractère déclaratif, les constats et commentaires tirés de leur exploitation ne peuvent avoir la valeur de résultats statistiques. Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une seule déclaration "2483" les données relatives à l'ensemble de ses établissements quelle qu'en soit la localisation et qu'elle dépose en général à la recette perception du département de son siège social.

Il s'ensuit que les statistiques régionales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements d'entreprises dont le siège social se trouve dans une autre région.

## **I. Caractéristiques générales de l'échantillon analysé**

### **I-1 Majorité de PME - PMI**

En 2003, 4 586 entreprises ayant leur siège en région Midi-Pyrénées ont déposé leur déclaration "2483" au titre de leur participation au développement de la formation professionnelle continue. Le tissu économique régional est caractérisé par de petites unités : 78 % des entreprises ont moins de 50 salariés mais ne représentent que 32 % de l'effectif salarié total issu de l'échantillon étudié.

### **I-2 Représentativité sectorielle**

En 2003, le système productif de la région Midi-Pyrénées est dominé en termes de salariés par le secteur de l'industrie manufacturière avec un effectif de 91 908 personnes. Suivent les secteurs :

- du commerce (46 985 salariés),
- de la santé et activité sociale (31 820 salariés),
- de l'immobilier (31 636 salariés),
- de la construction (23 092 salariés),
- du transport et de la communication (16 370 salariés),
- les activités financières (11 276 salariés).

## **II. Les données générales financières**

Le nombre de déclarations a augmenté de 8 % par rapport à 2002, impulsé par un nombre plus important d'entreprises de moins de 250 salariés et plus particulièrement celles de moins de 20 salariés (accroissement de 19 % entre 2002 et 2003). Cette augmentation du nombre d'entreprises par rapport à 2002 est associée à un montant de dépenses pour la formation professionnelle plus conséquent (179 millions d'euros en 2003 contre 167 en 2002, soit une augmentation de 7,2 %).

Taille d'entreprise	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 249 salariés	de 250 à 499 salariés	de 500 à 1 999 salariés	plus de 2 000 salariés	Ensemble
Nombre d'entreprises	1 334	2 283	830	74	59	6	4 586
Montants des salaires versés (en kilo euros)	371 382	1 466 161	1 783 200	621 422	1 441 707	1 019 496	6 703 368
Nombre de salariés	19 554	70 770	80 313	25 735	53 940	30 260	280 572
Hommes (en %)	65,5	60,0	59,1	60,7	56,9	77,9	62,7
Femmes (en %)	34,5	40,0	40,9	39,3	43,1	22,1	37,3
Dépenses déductibles (en millions d'euros)	7	27	41	15	53	36	179
Taux de participation financière (en %)	1,73	1,86	2,31	2,44	3,70	3,46	2,67

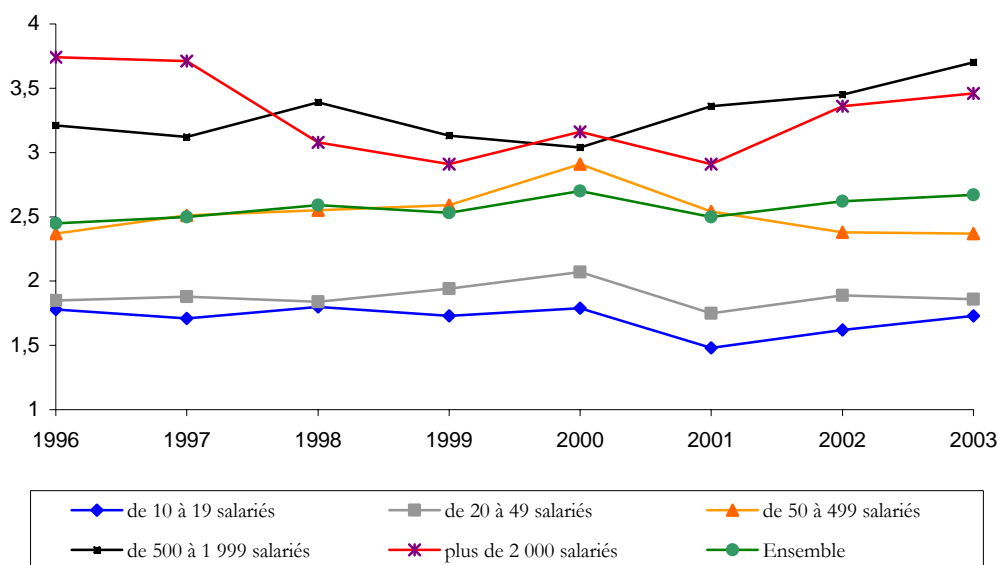
## II-1 L'effort de formation diffère suivant la taille de l'entreprise

L'évolution du Taux de participation financière (TPF) au niveau régional a été continue et positive depuis 1996. Les entreprises de 10 à 49 salariées ont un taux en 2003 comparable à celui de 1996. En revanche, les entreprises de 500 à 1 999 salariés ont vu leur taux de participation financière progresser de 0,49 points compensant ainsi largement la baisse du taux des entreprises de plus de 2 000 salariés (- 0,28 points). A l'inverse, la tendance nationale est à la baisse depuis 1996 pour atteindre en 2003, 2,88 %. On notera qu'entre 2002 et 2003, le taux de participation financière nationale a enregistré une baisse de 4,6 %.

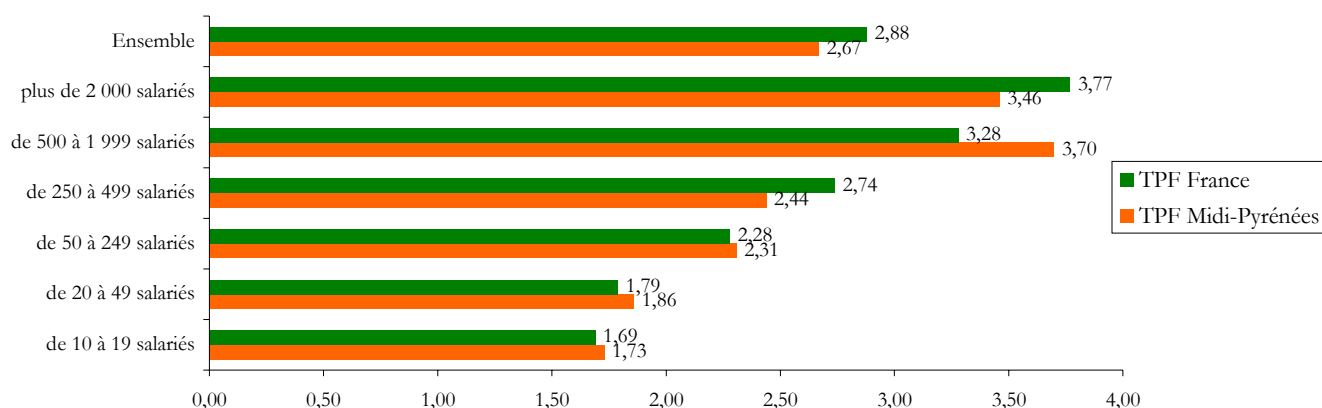
Evolution des taux de participation financière selon la taille des entreprises de Midi-Pyrénées

Taille des entreprises	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
De 10 à 19 salariés	1,78	1,71	1,8	1,73	1,79	1,48	1,62	1,73
De 20 à 49 salariés	1,85	1,88	1,84	1,94	2,07	1,75	1,89	1,86
De 50 à 499 salariés	2,37	2,51	2,55	2,59	2,91	2,54	2,38	2,37
De 500 à 1 999 salariés	3,21	3,12	3,39	3,13	3,04	3,36	3,45	3,70
Plus de 2 000 salariés	3,74	3,71	3,08	2,91	3,16	2,91	3,36	3,46
Ensemble	2,45	2,5	2,59	2,53	2,7	2,5	2,62	2,67

Evolution du taux de participation financière selon la taille des entreprises en Midi-Pyrénées



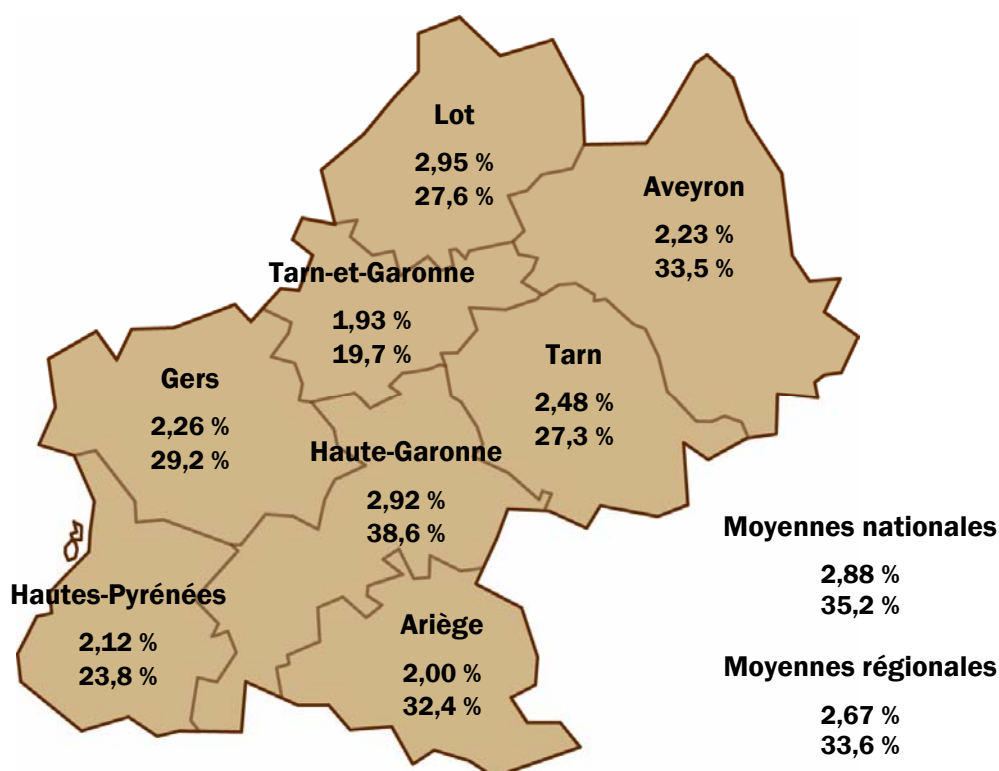
Comparaison des TPF nationaux et régionaux selon la taille de l'entreprise en 2003 (en %)



Le taux de participation financière pour l'ensemble des entreprises de la région Midi-Pyrénées est légèrement inférieur sinon proche de celui enregistré au niveau national. Le graphique comparant les taux nationaux et régionaux montre un niveau de participation financière plus élevé pour les entreprises midi-pyrénéennes de 10 à moins de 250 salariés et celles de 500 à moins de 2 000 salariés.

## II-2 L'effort de formation diffère selon les départements

En 2003, comme en 2002, la Haute-Garonne et le Lot se situent aux 2 premiers rangs en terme de taux de participation financière. La Haute-Garonne, de par la présence des plus grandes entreprises, enregistre également un taux d'accès à la formation supérieur d'au moins 5 points par rapport à celui des autres départements de Midi-Pyrénées.



**Principales données départementales en 2003**

En 2003	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Région	France
Salariés	14 657	24 975	148 292	11 263	12 680	22 278	33 224	13 203	280 572	9 676 907
Taux de participation financière (en %)	2,00	2,23	2,92	2,26	2,95	2,12	2,48	1,93	2,67	2,88
Dépenses déclarées (en milliers d'euros)	6 526	11 781	115 102	5 191	8 630	9 165	17 592	4 844	178 831	7 387 000
Nombre de stagiaires	4 747	8 371	57 287	3 293	3 505	5 301	9 055	2 600	94 159	3 497 702

### **III. La structure des dépenses**

Il convient de rappeler que les dépenses de formation des entreprises répondent à trois obligations essentielles :

- financer des actions de formation au bénéfice de son personnel dans le cadre du "plan de formation". Elles peuvent organiser soit des actions de formation interne, soit confier la réalisation de la formation à un organisme extérieur en signant une convention de formation, soit verser toute ou partie de sa participation à un organisme collecteur agréé au titre du plan de formation qui lui délivre un reçu libératoire.
- financer le congé individuel de formation par un versement obligatoire de 0,20 % à l'OPACIF.
- financer la formation professionnelle en alternance.

Les données relatives aux dépenses montrent que celles-ci ont augmenté de 36 % entre 2001 et 2003 mais que leur répartition est restée globalement stable pendant cette période.

Les versements à des organismes agréés au titre du plan de formation représentent le plus gros poste de dépenses en 2003 avec 48 millions d'euros, suivi du poste rémunération des stagiaires (poste prédominant en 2002) d'un montant de 43 millions d'euros et enfin les dépenses externes qui atteignent 33 millions d'euros.

On relève également qu'entre 2001 et 2003, les dépenses allouées à la rémunération des stagiaires ont connu la plus forte augmentation (43 %) ; les 2 autres principaux postes ont enregistré une hausse de 42 % pour les dépenses externes et de 30 % pour les versements à des organismes agréés au titre du plan de formation. La tendance nationale du volume des dépenses est à l'inverse, estimée à la baisse de 1,5 % entre 2002 et 2003 en raison de la diminution des dépenses externes et des dépenses relatives à la rémunération des stagiaires.

**Evolution de la répartition des dépenses déductibles**

Postes de dépenses	Année 2001		Année 2002		Année 2003	
	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%
Dépenses de formation interne	7 020	5	10 934	6	10 000	5,56
Dépenses matériels et locaux	256	0	380	0		
Dépenses de formation externe (plan de formation + congé de formation)	23 163	18	29 417	17	33 000	18,33
Rémunération des stagiaires	29 967	23	43 426	26	43 000	23,89
Dépenses de transport et d'hébergement	3 257	2	4 216	3	4 000	2,22
Evaluation des besoins de formation	97	0	142	0		
Dépenses d'engagement de développement de la formation professionnelle	241	0	977	1		
Versements :	46 464	35	54 067	32	61 000	33,89
- à des organismes agréés au titre du plan formation	36 114	27	41 538	24	48 000	26,67
- à des organismes agréés au titre du CIF	7 199	6	8 263	5	9 000	5,00
- au capital temps de formation	3 151	2	4 266	3	4 000	2,22
Financement de la formation professionnelle en alternance	20 181	15	24 303	14	26 000	14,44
Autres versements, financement ou dépenses	2 675	2	2 770	1	3 000	1,67
<b>Total général des dépenses déclarées</b>	<b>133 321</b>	<b>100</b>	<b>170 632</b>	<b>100</b>	<b>180 000</b>	<b>100,00</b>
Subventions perçues	1 615		3 704		1 000	
<b>Total des dépenses déductibles</b>	<b>131 736</b>		<b>166 928</b>		<b>179 000</b>	

## **IV. Les données générales physiques : l'accès des salariés à la formation**

Le nombre de stagiaires s'est accru de façon continue depuis 1999 et concernait en 2003, 94 159 personnes, et représentait près de 3 millions d'heures.

En 2003, près d'un tiers des salariés ont eu accès à la formation (la proportion des salariés accédant à la formation était de 33,6 %), ce taux qui progresse depuis 1999 reste toutefois en dessous de la moyenne nationale (35,2 %).

L'effort physique de formation ou espérance de formation exprimée en heures est un indicateur qui permet de mesurer les disparités physiques entre salariés en matière de formation professionnelle continue. Dans la région Midi-Pyrénées, en 2003, chaque salarié peut prétendre à 10,6 heures de formation, contre 11 heures en moyenne au niveau national.

Les entreprises de Midi-Pyrénées se composent de 63 % d'hommes et de 37 % de femmes. Les données relatives aux stagiaires selon le sexe et la taille de l'entreprise montrent des disparités : il apparaît que plus l'entreprise est de taille importante et plus le différentiel entre les taux de stagiaires masculins et féminins est important.

**Evolution du nombre de stagiaires et d'heures de stages de 1999 à 2003**

Années	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de salariés	247 915	254 185	256 606	269 575	280 572
Nombre de stagiaires	72 454	73 289	75 007	82 518	94 159
Nombre d'heures de stage	2 456 223	2 459 856	2 285 551	2 643 233	2 965 186
Effort physique de formation : nombre d'heures de stage par salarié	9,9	9,7	8,9	9,8	10,6
Taux de stagiaires : proportion des salariés accédant à la formation	29,2 %	28,8 %	29,2 %	30,6 %	33,6 %

**Taux de stagiaires par sexe et taille d'entreprises**

	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	Total
Taux de stagiaires masculins	12,6	16,6	33,6	41,8	55,0	68,2	36,4
Taux de stagiaires féminins	13,5	19,6	31,8	34,8	46,5	61,0	33,5

## V. Analyse de l'effort de formation par secteur d'activité

### V.1 Nomenclature NAF 17

Les données sectorielles de la formation professionnelle établies à partir de la nomenclature NAF 17 (découpage de l'activité économique en 17 secteurs), montrent une prédominance de l'Industrie manufacturière en nombre d'entreprises et de salariés. Mais ce secteur se positionne au 4<sup>e</sup> rang en termes d'accès à la formation (pourcentage de stagiaires rapportés au nombre de salariés).

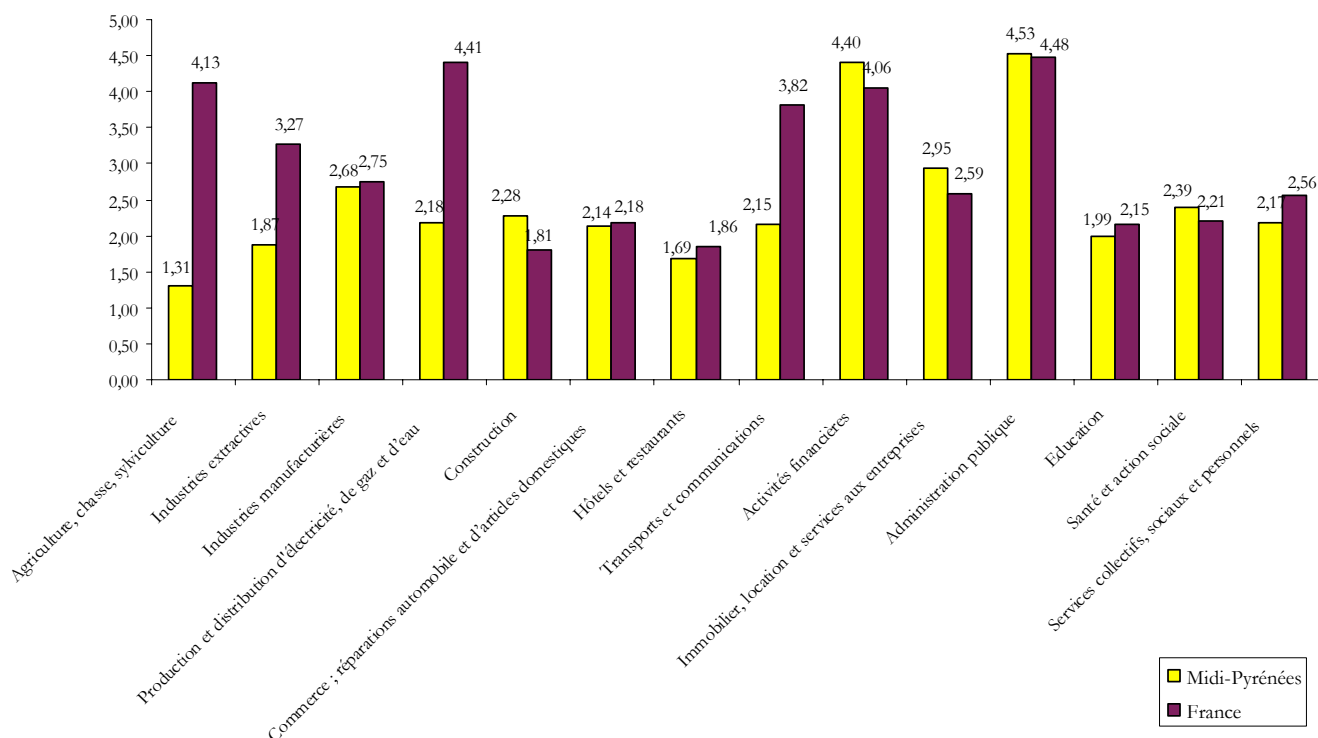
Les secteurs les plus formateurs sont l'Administration publique et les Activités financières compte tenu du taux d'accès à la formation combiné à l'effort physique et au taux de participation financière. On note par ailleurs que ces 2 secteurs enregistrent des TPF supérieurs aux taux nationaux ; il en va de même pour les secteurs des Services aux entreprises et de la Construction.

Ce dernier comme pour les secteurs de l'Education, des Hôtels-restaurants, ou du Transport affichent des TPF les plus faibles aussi bien au niveau régional que national, un taux d'accès inférieur à la moyenne tous secteurs et un nombre d'heures de stage moyen par salarié (effort physique) également bas.

Données générales par secteur d'activité économique – Année 2003

Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	TPF	nombre de stagiaires	Taux d'accès	Heures de stages	Effort physique (en heures)	Durée moyenne des stages (heures)
1. Agriculture, chasse, sylviculture	71	1 736	1,31	180	10,4	5 109	2,94	28,38
3. Industries extractives	42	1 248	1,87	297	23,8	5 016	4,02	16,89
4. Industries manufacturières	1 146	91 908	2,68	36 787	40,0	1 049 911	11,42	28,54
5. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8	411	2,18	276	67,2	12 794	31,13	46,36
6. Construction	554	23 092	2,28	5 604	24,3	264 930	11,47	47,28
7. Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	1 072	46 985	2,14	11 105	23,6	250 623	5,33	22,57
8. Hôtels et restaurants	180	4 362	1,69	1 140	26,1	41 513	9,52	36,41
9. Transports et communications	273	16 370	2,15	4 993	30,5	114 130	6,97	22,86
10. Activités financières	42	11 276	4,40	6 908	61,3	244 512	21,68	35,40
11. Immobilier, location et services aux entreprises	578	31 636	2,95	9 535	30,1	324 419	10,25	34,02
12. Administration publique	44	8 329	4,53	4 498	54,0	248 122	29,79	55,16
13. Education	77	2 623	1,99	473	18,0	12 720	4,85	26,89
14. Santé et action sociale	348	31 820	2,39	9 849	31,0	306 724	9,64	31,14
15. Services collectifs, sociaux et personnels	151	8 776	2,17	2 514	28,6	84 663	9,65	33,68
<b>Tous secteurs</b>	<b>4 586</b>	<b>280 572</b>	<b>2,67</b>	<b>94 159</b>	<b>33,6</b>	<b>2 965 186</b>	<b>10,57</b>	<b>31,49</b>

**Comparaison des taux de participation financières nationales et régionales par secteur d'activité (NAF 17)**



## V.2 Nomenclature NAF 60

Au titre de l'année 2003, l'analyse sectorielle de la formation professionnelle continue a également été déclinée par le CEREQ au niveau plus détaillé de la nomenclature NAF 60.

Les résultats édités par le CEREQ permettent d'appréhender au niveau de la France métropolitaine 54 secteurs d'activité. En Midi-Pyrénées, seuls 42 secteurs d'activité sont représentés. Les secteurs suivants n'y figurent pas :

- Exploitation forestière, services divers ;
- Pêche, aquaculture ;
- Extraction de produits énergétiques ;
- Raffinage et industries nucléaires ;
- Fabrication d'équipements électriques et électroniques ;
- Fabrication de matériels de transport ;
- Récupération ;
- Production et distribution d'eau ;
- Transports maritimes ;
- Transports aériens et spatiaux ;
- Autres activités financières ;
- Location véhicules matériels de transport.

### *L'effort de formation professionnelle des entreprises de Midi-Pyrénées en 2003*

L'effort de formation des entreprises à l'égard de leurs salariés est supérieur en Midi-Pyrénées par rapport à la moyenne nationale dans 12 secteurs d'activité :

- Banques (4,81 en Midi-Pyrénées / 4,08 en France) ;
- Administration publique (4,53 en Midi-Pyrénées / 4,48 en France) ;
- Activités informatiques (4,19 en Midi-Pyrénées / 2,85 en France) ;
- Fabrication d'autres matériels de transport (3,53 en Midi-Pyrénées / 3,31 en France) ;
- Fabrication d'équipements de radio, télévision (3,36 en Midi-Pyrénées / 3,01 en France) ;
- Manutention et entreposage (3,00 en Midi-Pyrénées / 2,49 en France) ;
- Edition et imprimerie (2,90 en Midi-Pyrénées / 2,06 en France) ;
- Services sociaux (2,45 en Midi-Pyrénées / 2,31 en France) ;
- Commerce de gros et intermédiaires (2,42 en Midi-Pyrénées / 2,21 en France) ;
- Santé et action sociale (2,39 en Midi-Pyrénées / 2,21 en France) ;
- Construction, travaux et finitions (2,28 en Midi-Pyrénées / 1,81 en France) ;
- Industrie textile (2,00 en Midi-Pyrénées / 1,94 en France).

*L'effort de formation professionnelle des entreprises de Midi-Pyrénées en 2003*

Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	TPF (en %)	Rang TPF	Taux d'accès (en %)	Rang taux d'accès
01. Agriculture, chasse, sylviculture	56	1 472	1.30	42	12.2	37
13, 14. Autres industries extractives	42	1 248	1.87	26	23.8	25
15. Industries agricoles et alimentaires, tabac	215	15 180	2.36	14	33.3	14
17. Industrie textile	55	3 414	2.00	22	17.4	34
18. Habillement	42	1 821	1.75	31	9.0	40
19. Industrie du cuir et de la chaussure	33	823	1.76	30	9.4	39
20. Travail du bois	59	2 283	1.60	36	26.6	21
21. Industrie du papier et du carton	12	475	2.23	19	31.2	16
22. Edition et imprimerie	71	3 312	2.90	8	33.5	13
24. Industrie chimique	41	5 447	1.87	27	32.1	15
25. Industrie du caoutchouc et des plastiques	43	2 315	2.05	20	27.5	19
26. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	69	3 366	1.92	24	36.5	11
27. Métallurgie	19	2 586	1.90	25	20.8	31
28. Travail des métaux	212	8 066	1.82	28	20.9	30
29. Fabrication de machines et équipements	72	3 228	1.73	32	14.3	35
31. Fabrication de machines et appareils électriques	23	5 149	2.52	9	67.8	2
32. Fabrication d'équipements de radio et télévision	27	3 770	3.36	6	58.0	5
33. Fabrication d'instruments médicaux, optique et horlogerie	40	2 219	2.29	16	34.7	12
35. Fabrication d'autres matériels de transport	22	25 796	3.53	4	62.2	4
36. Autres industries manufacturières	65	2 029	1.54	40	5.6	42
40. Production et distribution d'électricité, de gaz	3	287	1.55	38	96.2	1
45. Construction, travaux et finition	554	23 092	2.28	18	24.3	24
50. Réparation automobile	188	7 216	2.36	15	23.2	26
51. Commerce de gros et intermédiaires	468	20 832	2.42	12	29.0	18
52. Commerce de détail	416	18 937	1.63	34	17.9	33
55. Hôtels et restaurants	180	4 362	1.69	33	26.1	22
60. Transports terrestres	231	13 852	2.03	21	27.3	20
63. Manutention et entreposage	38	2 252	3.00	7	52.5	7
64. Postes et télécommunications	4	266	1.50	41	12.4	36
65. Banques	9	7 386	4.81	1	67.7	3
66. Assurances	24	3 711	3.42	5	49.9	9
70. Immobilier	64	2 488	1.78	29	25.3	23
72. Activités informatiques	80	8 392	4.19	3	51.2	8
73. Recherche	14	1 476	2.29	17	21.9	28
74. Architecture, ingénierie	406	18 932	2.45	10	22.1	27
75. Administration publique	44	8 329	4.53	2	54.0	6
80. Education	77	2 623	1.99	23	18.0	32
85. Santé et action sociale	348	31 820	2.39	13	31.0	17
90. Services collectifs	7	321	1.57	37	21.2	29
91. Services sociaux	64	5 683	2.45	11	38.4	10
92. Activités culturelles et sportives	51	1 749	1.63	35	10.6	38
93. Services personnels	29	1 023	1.55	39	7.9	41
<b>Tous secteurs</b>	<b>4 586</b>	<b>280 572</b>	<b>2.67</b>		<b>33.6</b>	

## **En conclusion**

En 2003, le taux de participation financière des entreprises poursuit son évolution et s'établit à 2,67 % bien au-dessus de l'obligation légale. La région Midi-Pyrénées se situe désormais, en terme d'effort financier des entreprises, au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises (soit 2 rangs de mieux par rapport à 2002).

Les derniers résultats communiqués par le CEREQ au titre de l'année 2004 confortent la position de Midi-Pyrénées en matière d'effort de formation professionnelle des entreprises à l'égard de leurs salariées avec un taux de participation financière de 2,71 %.

Le taux d'accès à la formation continue poursuit également sa progression, il est de 33,6 % ce qui place Midi-Pyrénées au 2<sup>e</sup> rang des régions françaises.

En 2003, en Midi-Pyrénées, le nombre d'heures de formation auquel un salarié peut prétendre en moyenne atteint 10,6 heures, toujours en progression par rapport à 2002. 2 965 000 heures de formation ont été dispensées à 94 200 stagiaires soit une durée moyenne de 31,5 heures par salarié, moyenne comparable à 2002.

# Synthèse d'études



Direction régionale du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
2 esplanade Compans Caffarelli  
Immeuble 2000  
BP 62  
31902 Toulouse Cedex

Tél. : 05 67 73 63 00  
Fax : 05 67 73 63 01



CarifOref Midi-Pyrénées  
Immeuble Buroplus  
rue de Sienne - BP 325  
31313 Labège Cedex

Tél. : 05 62 24 05 99  
Fax : 05 62 24 05 98  
Courriel : [info@cariforef-mp.asso.fr](mailto:info@cariforef-mp.asso.fr)  
Web : [www.cariforef-mp.asso.fr](http://www.cariforef-mp.asso.fr)